

# PREMIÈRES SYNTHÈSES

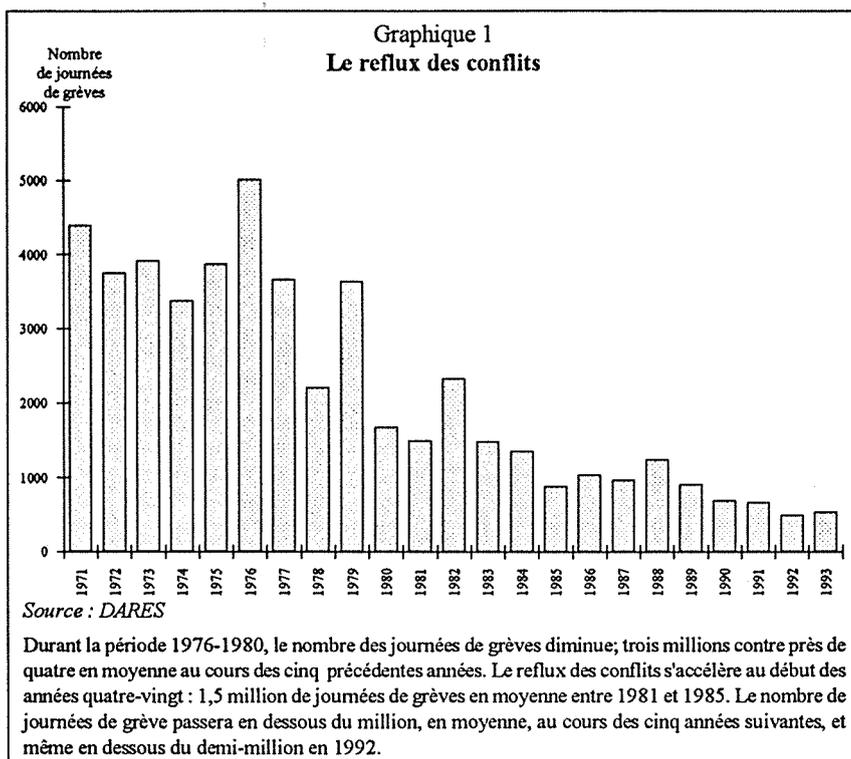
## LES CONFLITS DU TRAVAIL EN 1993 : LA DÉFENSE DE L'EMPLOI AU COEUR DES PRÉOCCUPATIONS

En 1993, les conflits du travail repassent au-dessus de la barre du demi million de journées non travaillées. Les grèves ont été moins fréquentes mais plus longues, avec une absence presque totale de conflits généralisés. La taille moyenne des établissements touchés a légèrement augmenté, mais surtout la participation y a été plus forte. L'emploi est, plus que jamais, la première cause de conflit : depuis 1990, la part de cette revendication dans l'ensemble des motifs de grève n'a cessé de progresser; en 1993, l'emploi a été responsable d'un arrêt de travail sur deux.

Depuis la fin des années soixante-dix, le nombre de jours de grève n'a cessé de baisser (graphique 1). Au cours des quatre dernières années, ce déclin s'est accéléré au point que le niveau atteint en 1992 ne représentait plus que 40 % du total des journées non travaillées enregistrées en 1988.

1993 se caractérise par une légère remontée du nombre de jours de grève, de l'ordre de 9 % par rapport à l'année précédente. Il serait cependant hasardeux de parler de renversement de tendance. Tout au plus s'agit-il d'un coup d'arrêt. Ce palier n'en est pas moins significatif : la conjoncture sociale avait jusqu'ici suivi les fluctuations de la conjoncture économique, mais l'année 1993 fait exception : la légère remontée des conflits s'est produite alors même que les résultats de l'activité économique ont été les plus défavorables.





### RAPPEL DE QUELQUES DÉFINITIONS

Les statistiques de conflits sont établies mensuellement. Elles portent seulement sur les conflits donnant lieu à arrêts de travail - les grèves stricto sensu - touchant l'ensemble des activités à l'exclusion de l'agriculture, de la Fonction Publique et des collectivités locales.

Une distinction est instituée entre conflits localisés et conflits généralisés selon l'origine du mot d'ordre de grève : s'il est interne à l'établissement, il s'agit d'un conflit localisé; s'il est commun à plusieurs entreprises, il s'agit d'un conflit généralisé.

La collecte des données s'effectue dans des conditions très différentes selon qu'il s'agit d'un simple débrayage d'atelier ou d'une journée nationale d'action interprofessionnelle. Cependant cette distinction n'est pas toujours facile à établir, le jeu des solidarités pouvant, à tout moment, transformer un conflit localisé en conflit généralisé.

Autre caractéristique des conflits en 1993, l'absence presque totale des conflits généralisés (voir définition). Sur la décennie 1984-1993, le nombre de journées non travaillées imputables à ce type de grève a représenté, en moyenne, 20 % du total. En 1993, cette proportion est cinq fois plus faible : les conflits généralisés ne représentent que 4 % du total des jours de grève de l'année. Il s'ensuit une structure assez particulière de la conflictualité qui rend difficile les comparaisons avec l'année précédente.

### Dans les entreprises, des grévistes plus nombreux

Dans les conflits localisés (tableau 1), le nombre de jours de grève est passé de 359 200 à 510 900, soit un accroissement de 42 %. Les effectifs grévistes ont augmenté de 22 %. En revanche, le nombre de grèves recensées, avec 1 351 conflits résolus (1), reste pratiquement inchangé. Il s'ensuit que les conflits rassemblent

(1) - Cet indicateur est plus pertinent que le nombre de conflits observés qui comporte un risque de double compte, le même conflit pouvant être observé pendant plusieurs mois.

Tableau 1  
Les grèves dans les entreprises

	1992	1993
<b>CONFLITS LOCALISÉS (1)</b>		
Nombre de conflits observés (en fin de mois) .....	1 492	1 472
Nombre de conflits résolus (en fin de mois) .....	1 330	1 351
Effectif moyen des établissements touchés .....	560	595
Effectif ayant cessé le travail (moyenne par établis.)...	131	162
Effectif ayant cessé le travail .....	195 600	238 675
Taux de participation (2) .....	23 %	27 %
JINT par gréviste (3) .....	1,8	2,1
Nombre de JINT (3) .....	395 200	510 874
Effectifs totaux .....	836 400	875 927
<b>CONFLITS GÉNÉRALISÉS (1)</b>		
JINT par gréviste (3) .....	1,1	1,2
Nombre de JINT (3) .....	131 300	22 270
<b>TOUS CONFLITS</b>		
Etablissements concernés .....	2 399	1 723
Effectif total .....	1 233 400	920 816
Effectif ayant cessé le travail .....	318 200	257 077
Nombre de JINT (3) .....	490 500	533 144
(1) Sur la distinction entre conflits localisés et conflits généralisés, voir ci-dessous «Rappel de quelques définitions». Les procédures de collecte diffèrent selon la nature des conflits. Certaines données sur les conflits généralisés sont des estimations. Le nombre d'indicateurs retenu est donc plus limité.		
(2) Ce taux est égal à $\frac{\text{Effectif des grévistes}}{\text{Effectif des établissements en grève}}$		
(3) JINT = journées individuelles non travaillées.		

plus de grévistes (en moyenne 177, contre 147 en 1992) et aboutissent surtout à davantage de journées non travaillées (en moyenne 378 contre 270 en 1992), pour des conflits en moyenne plus longs.

Les effectifs totaux des établissements ayant cessé le travail se sont

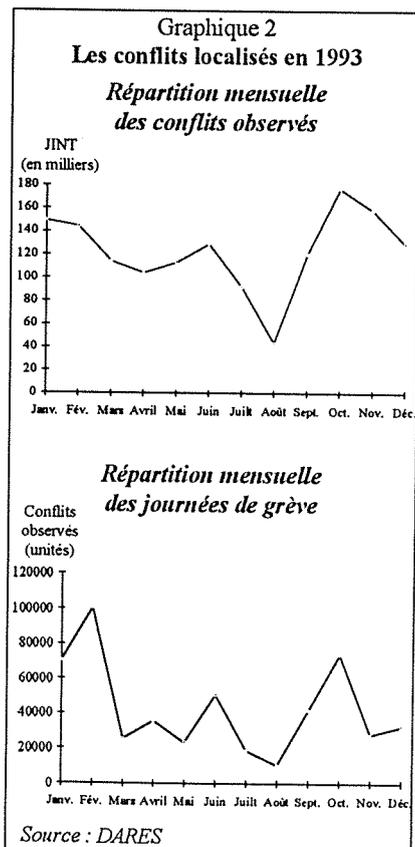
également accrus, mais dans une moindre proportion que les effectifs en grève. La participation aux conflits a donc été beaucoup plus forte en 1993 : 27 % contre 23 % en 1992 pour les établissements concernés.

Enfin, la proportion de journées de grève recensées dans les unités de

500 salariés et plus passe de 46 % à 70 % du total des journées non travaillées, soit l'équivalent de l'ensemble des jours de grève dénombrés en 1992, hors conflits généralisés.

### Une activité équilibrée tout au long de l'année

La répartition mensuelle des conflits au cours de l'année est assez équilibrée puisque chaque semestre compte la moitié des grèves enregistrées. La courbe des journées de grève est, au contraire, très inégale. On repère trois pointes : février, octobre et, dans une moindre mesure, juin (graphique 2).



Mais ce qui caractérise l'année 1993 c'est que, à la différence de l'année précédente, le second semestre ne donne aucun signe d'essoufflement des conflits. Ce ralentissement avait, alors, été mis en rapport avec une brutale dégradation de l'emploi et la multiplication des plans sociaux à partir de septembre 1992. La reprise dont les signes sont perceptibles depuis quelques mois seulement, ne per-

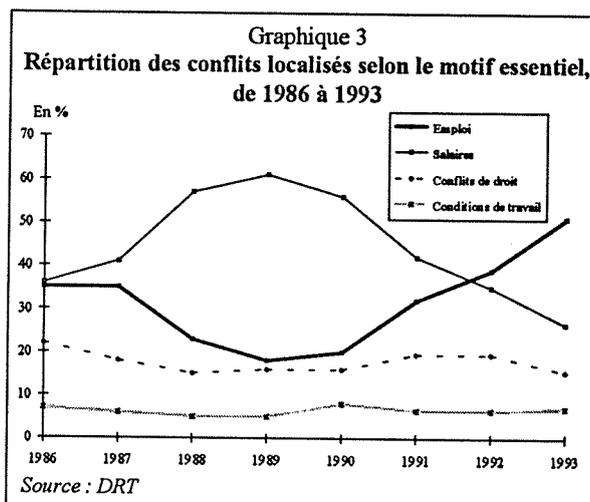
met pas d'expliquer une activité conflictuelle restée assez soutenue en 1993. On peut alors se demander si un certain seuil n'a pas été atteint en matière de baisse des conflits, au-delà duquel la situation de l'économie n'endiguerait plus les revendications.

### L'emploi, préoccupation majeure des salariés

Les contenus revendicatifs restent, cependant, très liés à l'environnement économique. L'emploi est, plus que jamais, au centre des préoccupations du monde du travail : au cours de la dernière période de reprise, 1988-1989, l'emploi représentait environ 20 % des motifs de grève décomptés. Depuis, il n'a cessé de progresser pour atteindre, en 1993, 51 % de ces mêmes motifs (graphique 3). Pendant le même temps, la courbe des motifs salariaux suivait une pente inverse. Cette revendication, en 1993, n'est plus avancée que dans un quart des cas (contre 60 % en 1989).

### Conflits et négociation : des évolutions parallèles

Cette évolution des causes de conflits se rapproche de celle des thèmes de la négociation collective en entreprise. Comme les revendications salariales, les accords salariaux sont en régression; d'une année sur l'autre, ils passent de 53 % à 48 % de l'ensemble des accords d'entreprise. Simultanément, les accords sur l'emploi progressent, mais dans une moindre proportion que les motifs de grève. Cela tient à la fois à une grille de lecture qui met davantage l'accent sur les enjeux salariaux de la négociation et à un bilan exclusivement axé sur les accords formalisés. En effet, selon une enquête récente, ce sont 38 % des établissements où le thème de l'emploi



a été abordé lors des négociations salariales en 1992 (2). Le bilan des accords d'entreprise a donc un peu tendance à masquer l'émergence d'un nouvel espace de négociation liant salaires et emploi et dont les structures revendicatives dessinent sans doute mieux les contours.

Plus globalement, plusieurs traits manifestent la convergence entre conflits et négociation : l'ampleur de la négociation a tendance à s'affaiblir, comme le nombre des conflits ; la négociation est surtout concentrée dans le secteur industriel, tout comme les conflits ; la négociation est le fait de grands établissements, tout comme les grèves. Correctif à cette dernière observation, ce ne sont pas nécessairement les mêmes établissements qui négocient et qui font grève.

### Les conflits généralisés : des mouvements sporadiques

Même si l'on admet que les conflits généralisés sont plus difficilement repérables et que les données recueillies sont donc moins fiables, leur recul en 1993 n'en est pas moins très significatif : les 22 000 journées de grève dénombrées représentent 17 % du chiffre de l'année 1992 (tableau 2) et 12 % du nombre moyen annuel de jours d'arrêt calculé sur la dernière

(2) - T. Coutrot, «Négociation et innovation salariale dans les entreprises», *Premières Synthèses* n° 57, juillet 1994.

Tableau 2  
Conflits généralisés

Années	Effectifs totaux	Effectifs touchés	JINT (2)
1986	679 726	194 158	473 830
1987	374 016	135 310	457 518
1988	180 444	76 831	147 600
1989	106 228	54 950	104 190
1990	108 000	55 800	165 700
1991	694 000(1)	183 000(1)	168 200
1992	397 300(1)	123 000(1)	131 300
1993	44 889	18 400	22 270

(1) - Les chiffres relatifs aux effectifs sont peu significatifs du fait des modalités d'action adoptées par les dockers : il s'agissait d'un seul et même conflit à répétition. Mais, conformément aux procédures de décompte en usage, chacun de ces débrayages a été considéré comme un nouveau conflit ; d'où un gonflement artificiel des effectifs totaux comme du nombre de grévistes.

(2) - Journées individuelles non travaillées

décennie (187 000 JINT) (3). Sur les dix conflits qui sont à l'origine de ces 22 000 JINT, deux en totalisent à eux seuls plus de la moitié : il s'agit de la grève des dockers (34 %) et de celle des Houillères du Centre et du Midi (26 %).

Ces chiffres illustrent bien la faiblesse de la mobilisation en dehors de l'entreprise. Ce que confirme le caractère exceptionnel en 1993 des mots d'ordre d'ampleur nationale. On n'en compte guère plus de deux : la journée du 27 Mai organisée par la CGT contre le plan de redressement économique et social présenté par le gouvernement, et celle du 12 Octobre, en réaction à l'annonce par plusieurs grandes entreprises d'un nombre important de suppressions d'emplois. Cette manifestation plurisyndicale s'est cependant limitée au secteur public.

### Les conflits du travail : vers de nouvelles logiques ?

En 1993, comme depuis plusieurs années déjà, l'actualité est marquée par des conflits qui, s'ils restent proches du monde du travail, ne relèvent plus exclusivement des oppositions traditionnelles entre salariés et employeurs. Ainsi, à l'occasion de la défense d'une profession (textile, pé-

cheurs, routiers, agriculteurs), des mouvements regroupent salariés et employeurs, contre la concurrence provenant de pays à bas salaires, la réglementation européenne. Au contraire, les difficultés des personnes au chômage ou en insertion ne donnent pas directement lieu à des conflits.

La portée des grèves et de la négociation traditionnelle se trouve alors relativisée : les 257 000 grévistes en 1993 représentent moins de 2 % de la population salariée des secteurs marchands non agricoles. Les 2,5 millions de travailleurs concernés par la négociation obligatoire dans l'entreprise représentent moins d'un salarié sur cinq, et moins d'un sur dix pour la seule négociation salariale. Il n'est alors pas impossible que la grève change progressivement de sens en devenant, dans certains cas, plutôt que pratiques de rupture, plus proche de formes de régulations négociées.

Daniel FURJOT (DARES).

(3) - Journées individuelles non travaillées.

## FONCTION PUBLIQUE : LES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS AU PREMIER PLAN

En 1993, le niveau des conflits dans la Fonction publique de l'Etat a fortement augmenté : le nombre des jours de grève passe en effet de 218 000 à 388 500, soit une progression de 78 %. Cet écart est donc beaucoup plus important que celui enregistré pour les grèves dans les entreprises du secteur privé. Pour les statistiques de conflits, les Postes et les Télécommunications restent classées avec la Fonction publique. Comme en 1992, les actions des salariés de ces activités sont la principale cause du niveau atteint par les conflits dans la Fonction Publique : en 1992 les grèves des Postes et Télécommunications étaient à l'origine de 112.700 JINT (4), soit plus de 50 % du total ; en 1993, cette part diminue légèrement, mais reste à 43 % du total avec 169.000 JINT.

Du coup, la part du secteur des entreprises privées et publiques nationalisées (champ Ministère du Travail) dans l'ensemble des conflits tous secteurs confondus, bien que toujours majoritaire avec 58 %, diminue pour la deuxième année consécutive.

(4) - Journées individuelles non travaillées.

### Les grèves dans la Fonction publique et les entreprises (privées et nationalisées) En nombre de journées individuelles non travaillées (JINT)

Années	Fonction Publique *	Entreprises privées et publiques nationalisées	Total (1)+(2)	(2)
				(1)+(2)
	(1)	(2)		
1982	126 000	2 327 200	2 453 200	95 %
1983	333 000	1 483 500	1 816 500	81 %
1984	974 900	1.357 000	2 331 900	58 %
1985	341 000	884 900	1 226 000	72 %
1986	853 000	1 041 500	1 894 500	55 %
1987	784 900	969 000	1 753 900	55 %
1988	686 000	1 242 200	1 928 200	64 %
1989	2 322 000	904 400	3 226 400	28 %
1990	573 900	693 700	1 267 600	55 %
1991	239 000	665 500	904 500	74 %
1992	218 000	490 500	708 500	70 %
1993	388 500	533 200	921 700	58 %

\* - Il s'agit de la Fonction Publique de l'Etat, à l'exclusion de la Fonction Publique Territoriale et de la Fonction Publique Hospitalière (les chiffres de 1988 ne comprennent donc pas la grève des infirmières).